

De l'enfant pervers à l'enfant violent

Christine Arbisio
Psychologue, Psychanalyste
Maître de conférence Paris XIII

Si la montée de la « violence » chez les enfants et les adolescents est une préoccupation majeure pour notre société, que mettons-nous réellement derrière ce terme ? Comment se manifeste-t-elle ? N'assistons-nous pas plutôt à un retour de l'enfant pervers qui a tant marqué l'histoire de la neuropsychiatrie infantile ? Christine Arbisio tente ici d'exposer, à travers l'histoire de la notion, ce fait de plus en plus médiatique.

«La violence apparaît à partir du moment où les mots n'ont plus d'efficacité. À partir du moment où celui qui parle n'est plus reconnu.» (C. Melman¹.) Les problèmes de violence et de délinquance des enfants et des adolescents occupent aujourd'hui le devant de la scène médiatique et politique. Mais l'explosion de ces manifestations depuis une quinzaine d'années et la place qu'elles occupent dans l'imaginaire social risquent de nous faire oublier qu'il s'agit de phénomènes anciens. Chaque époque a tenté d'y apporter une réponse, avec plus ou moins de conflits et de bonheur. À l'heure où il semblerait que tous, médias comme professionnels, prônent la répression et le sain retour à l'autorité, un détour par notre histoire récente peut permettre d'élargir la réflexion.

En effet, à la fin du XIX, siècle, l'école publique, laïque et obligatoire a été instituée pour répondre aux problèmes de délinquance juvénile qui se développent dans les classes populaires : fonds baptismaux pour l'institution scolaire que l'histoire officielle ne rappelle pas toujours... Plus tard, au début du XX siècle, la délinquance juvénile est à l'origine même de la naissance de la psychiatrie infantile en France, grâce à Georges Heuyer.

Une première réponse à l'enfance délinquante: l'école

La préoccupation pour l'enfance² délinquante date des débuts de l'urbanisation. Des modes de socialisation existaient dans les sociétés rurales traditionnelles³. Les enfants, se regroupaient entre eux, formant des sortes de sociétés enfantines, calquées sur celles de leurs aînés. Ce mode de regroupement des enfants dure tant que le mode de vie traditionnel à la campagne persiste. L'exode rural, qui accompagne le grand mouvement d'industrialisation de la fin du XIX siècle, modifie cette organisation séculaire. À la campagne, les enfants bénéficiaient d'une grande liberté, tout en apportant une aide pour les travaux de leur famille. Les enfants déracinés des campagnes vont apporter une partie de la main-d'oeuvre réclamée par l'industrie et connaissent des conditions de travail extrêmement pénibles. Les villes qui se développent sont perçues comme dangereuses et les adultes vont exercer une bien plus grande

¹ Melman C., 2002, L'Homme sans gravité. Entretien avec Jean-Pierre Lebrun, Paris, Denoël.

² le terme générique «enfants» comprend les enfants et les adolescents. Ce n'est que bien plus tard que les adolescents seront explicitement distingués, en fonction de leur âge.

³ Pour l'approche historique, voir Crubellier M., 1990, «La construction de l'enfance de la fin du Moyen Âge au siècle », in « Latence, connais pas ! Les 7-12 ans entre école et famille », Le groupe familial, 127.

surveillance des enfants. Dans les villes, les milieux sociaux sont séparés : les enfants des beaux quartiers ne fréquentent pas ceux des faubourgs et la solidarité enfantine du monde rural disparaît.

Dans ce contexte, un nouveau phénomène apparaît : la délinquance des enfants se développe. Des bandes se forment, en vue de la mendicité et du vol, et sont souvent dirigées par des adolescents.

L'ère industrielle produit donc une véritable déculturation, car la culture qui s'était transmise de génération en génération dans le mode rural est maintenant dévalorisée. Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait alors d'un véritable mouvement d'immigration, même s'il avait lieu à l'intérieur des frontières françaises. Bien souvent, ces «immigrés de l'intérieur» ne parlaient que leur langue régionale et ne connaissaient que peu ou mal le français.

La fin du XIX siècle est donc marquée par une très grande inquiétude à propos de la progression de cette délinquance des enfants et des adolescents des classes populaires. Cela va de pair avec l'augmentation d'un important sentiment d'insécurité dans les villes industrielles en fort développement.

Le remède existe : c'est l'école. Même si les tentatives de développement de la scolarisation sont anciennes, depuis les écoles paroissiales du Moyen Âge jusqu'à la loi Guizot en 1833 qui prévoit une école pour chaque commune de France, cette représentation de l'école comme solution privilégiée aux désordres de la rue et de la morale va progressivement s'imposer. Cela se concrétise définitivement avec les lois Jules Ferry, en 1881 et 1882, qui instituent l'école laïque, gratuite et obligatoire. Le message est aussi positif : l'enfant deviendra un bon citoyen, défenseur des valeurs de la République. En échange, il pourra bénéficier à son tour de la promotion sociale permise par la République : les instituteurs auront à cœur de permettre aux meilleurs de leurs élèves de devenir instituteurs à leur tour.

Georges Heuyer et l'enfant pervers

Georges Heuyer est le créateur de la neuropsychiatrie infantile en France. Il soutient sa thèse de médecine en 1914 sur les «enfants anormaux et délinquants juvéniles». Il défendra toute sa vie l'importance du dépistage précoce de l'anormalité psychique chez les enfants⁴. Par son activité inlassable, Heuyer est le personnage central autour duquel va se constituer en France tout le secteur de l'enfance inadaptée. En effet, pendant très longtemps, ces termes génériques «d'enfance inadaptée» concernent essentiellement l'enfance délinquante.

Heuyer établit des liens entre la médecine, la psychologie et la psychanalyse. C'est d'ailleurs auprès de lui que débiteront les premiers psychanalystes d'enfants : Sophie Morgenstern d'abord, Françoise Dolto ensuite, ainsi que Pierre Mâle, Jean Dublineau et Jenny Aubry. C'est également grâce à Heuyer que le secteur de l'enfance inadaptée s'organise sous la direction incontestée des médecins psychiatres, ce qui devient une spécialité française, contrairement aux États-Unis, par exemple, où les psychologues vont jouer un rôle considérable dans ce domaine. Comme le note à juste titre Guy Dréano⁵, Georges Heuyer ne laisse planer aucune ambiguïté : les psychologues, psychanalystes, rééducateurs, pédagogues «ne peuvent exercer que sous l'autorité du psychiatre, seul capable d'interpréter les éléments recueillis et de guider le traitement quel que soit son support». Heuyer précise : «En établissant les principes de la psychiatrie infantile, nous avons montré avec fermeté que n'importe qui ne peut pas donner un avis sur un enfant inadapté et prendre la responsabilité de

⁴ Pour plus de précisions sur le plan historique, voir Ohayon A., 1999, *L'Impossible Rencontre. Psychologie et psychanalyse en France 1919-1969*, Paris; La Découverte.

⁵ Dréano G., 2000, *Guide de l'éducation spécialisée*, Paris, Dunod.

son avenir⁶» À partir de là, les psychiatres prendront la direction des différents lieux stratégiques de l'enfance inadaptée qui sont en train de se créer : les centres d'observation, les centres de formation pour les éducateurs spécialisés.

Il serait réducteur de ne voir dans cette appropriation par Heuyer du secteur de l'enfance inadaptée qu'une volonté de prise de pouvoir médical et psychiatrique. En effet, cette orientation est pleinement cohérente avec la conception que défend Heuyer de l'enfant pervers.

Heuyer s'appuie sur la thèse que défend Dupré en 1912 à propos des perversions instinctives. Dupré distingue des «psychologiques morbides», réparties en trois groupes : les constitutions mythomane, émotive et perverse.

Quant aux perversions instinctives, on peut les diviser en trois grandes catégories, selon le domaine qu'elles touchent. À l'instinct de conservation correspondent l'appétence pour les drogues ou l'alcool, les altérations de l'instinct de propriété (l'avarice ou la prodigalité), les déviations de l'amour-propre (telles que le narcissisme). Toutes les perversions sexuelles renvoient à l'instinct de reproduction. À l'instinct grégaire ou d'association correspondent toutes les attaques de la sociabilité : tendances cruelles, destructrices, vols, prostitution, etc.

Pour Dupré, le pervers constitutionnel est dépourvu de sens moral de naissance. On retrouve chez lui des traits particuliers de comportement : en particulier, la faible émotivité et «l'inintimidabilité». L'inaffectivité est constante, avec l'absence d'émotions tendres et l'incapacité d'attachement affectif. L'enfant ment systématiquement et n'en fait qu'à sa tête, ce qui l'empêche de pouvoir s'intégrer dans un groupe, qu'il soit familial ou social.

Quant aux manifestations perverses elles-mêmes, elles se caractérisent par leur polymorphisme chez un même enfant : «On trouve associés chez le même sujet et des vices divers (goût de la boisson, goût du jeu, vices sexuels), et des troubles de la conduite (fugues, vagabondages, mauvaises fréquentations), et des réactions anti-sociales (vols, outrages divers), et des manifestations de cruauté sous des formes variées.» (Bize, 1950, p. 24.) En ce qui concerne le fond mental, on relève le goût pour l'hédonisme, l'incapacité d'éprouver des sentiments de culpabilité, l'incapacité de dépassement de soi avec une absence d'anxiété et de scrupule à propos de la souffrance causée à autrui.

Heuyer s'appuie sur cette conception de Dupré pour définir les enfants anormaux : ce sont des enfants qui ne peuvent pas s'adapter au milieu social ou familial, car ils présentent des défauts constitutionnels d'origine héréditaire. Heuyer assimile les enfants anormaux des asiles, les enfants délinquants et les élèves des classes de perfectionnement, car il considère qu'ils ont «le même aspect, les mêmes troubles du caractère, la même hérédité, la même origine familiale» (cité par Ohayon, 1999, p. 178). Pour lui, le lien entre délinquance et anormalité est évident. Le remède est simple : c'est l'examen psychiatrique de l'écolier. Le psychiatre doit poser un diagnostic précoce pour séparer les «pervers» des autres enfants, qui risquent alors d'être pervertis par cette promiscuité. Quant à l'enfant pervers «constitutionnel», il est inéducable et inadapté à la vie sociale, il est dangereux pour les autres enfants et pour la société, il faut donc le mettre à l'écart.

Annick Ohayon remarque avec beaucoup de pertinence à quel point Heuyer s'oppose à Binet qui refusait les généralisations hâtives et excluait l'idée d'assimiler les problématiques des enfants des asiles, des délinquants et des élèves orientés en classe de perfectionnement, qui était pour lui scientifiquement non fondée. En fait, Binet et Simon sont très tôt sensibles aux influences sociales et au rôle des conditions de vie et font ainsi réellement figures de précurseurs (Arbisio, 2003). Mais la disparition précoce de Binet, en 1911, empêchera ce

⁶ Heuyer G., 2000, Introduction à la psychiatrie infantile, 1952, cité par Dréano G., Guide de l'éducation spécialisée, Dunod, p. 77.

courant de se développer.

Heuyer oeuvre pour mettre en place son projet par le biais des observations cliniques, par le dépistage des enfants anormaux et en proposant des mesures légales qui vont devenir les premières bases de la création du secteur de l'enfance inadaptée.

Les débuts de l'institutionnalisation de l'enfance inadaptée et de l'éducation surveillée ont lieu sous le régime de Vichy (Chauvière, 1980). Mais c'est le général de Gaulle qui crée une direction autonome de l'Éducation surveillée au ministère de la justice le 2 février 1945. Il s'agit de l'aboutissement d'un long combat, mené non seulement par des professionnels, éducateurs, médecins, magistrats, mais aussi par des journalistes et des hommes politiques, qui veulent faire cesser le scandale que représentent les bagnes d'enfants et la cruelle répression qui s'y exerce.

Il est tout à fait intéressant de faire le parallèle entre l'évolution de la théorie du pervers constitutionnel de Heuyer et le mouvement qui a conduit à la création de l'Éducation surveillée. En 1950, les résultats d'une enquête rétrospective montrent que, sur quatre mille dossiers d'enfants, 62 % de ceux qui avaient été étiquetés «pervers» connaissent à l'âge adulte une adaptation bonne ou moyenne. Les deux facteurs qu'Heuyer considérait comme essentiels dans l'étiologie de la perversion, l'hérédosyphilis et la dissociation familiale, ne jouent aucun rôle dans l'adaptation sociale des sujets (Ohayon, pp. 346-347) À partir de là, la notion de constitution perverse va tomber de plus en plus en désuétude.

La revue *Rééducation* consacre un numéro spécial, en 1950, aux pervers. C'est dire si cette question fait alors débat. La revue a adressé un questionnaire sur le thème des pervers à différents médecins, à des juges et à des éducateurs. Quand on reprend l'ensemble des réponses, on s'aperçoit que la différence entre perversité constitutionnelle et perversité acquise reste un repère pour un nombre important de ceux qui ont répondu. L'influence de la psychanalyse devient manifeste : Lagache, par exemple, rejette la notion de constitution perverse en rappelant la place accordée par Freud à la perversion dans la maturation de l'enfant.

C'est Dublineau qui exprime le mieux et de la façon la plus explicite le véritable enjeu du débat. Il note que l'on parle de «perversion» pour des faits assez divers. Il situe historiquement la naissance de cette notion. Aux débuts de la psychiatrie infantile, avec des moyens rééducatifs et de réadaptation inexistantes, aboutir à la conclusion qu'il existe des individus «inéducatibles, inintimidables, inadaptables» correspondait à un fait d'observation. Nombre de sujets, justement alors étiquetés "pervers instinctifs", n'étaient-ils pas fabriqués en fait par les conditions de l'époque ?» (P. 45.) Dublineau propose donc une reconsidération complète du problème. Toute étape de crise suppose un stade antisocial de «précrise», pendant laquelle l'agressivité prend une forme explosive, déborde le sujet. Cela peut prendre l'apparence d'une désinvolture sociale. Après la crise, le sujet est beaucoup plus accessible au sentiment de culpabilité.

Dublineau développe sa conception, véritable manifeste pour la rééducation : «La vie n'est qu'une longue suite d'étapes, où, sur le continu de l'évolution, succède le discontinu des poussées. En admettant qu'il y ait "perversité instinctive", nulle perversion n'a valeur de fait irrémédiable. Par son dynamisme et sa fluctuante, le trouble reste soumis tant aux futures poussées du jeune qu'à l'action du milieu. La vigilance de ce dernier peut donc, théoriquement, agir contre une perversité de fait. La crise renferme tous les possibles. Elle peut toujours être orientée. » (P. 46.)

Deux points lui paraissent essentiels : même si les progrès sont minces dans la rééducation des pervers, s'il existe une évolution favorable, cela doit engendrer de l'espoir. D'autre part, il distingue la réalité scientifique de la pratique. S'il ne dose pas vraiment douter de la réalité scientifique de la notion de perversité instinctive, Dublineau remarque que ce diagnostic – d'ailleurs souvent posé par erreur – écrase l'enfant, mais décourage également

l'éducateur. Il insiste sur la part d'irrationnel et de foi dont a besoin l'éducateur : reconnaître les progrès en appelle nécessairement d'autres.

Par rapport aux autres réponses à ce questionnaire, les propos de Dublineau paraissent d'une grande modernité. En d'autres termes, il met en garde contre le risque d'enfermer tant l'enfant que l'éducateur dans des identifications figées ou un signifiant qui viendrait empêcher toute possibilité de changement.

Derrière cet abandon progressif et polémique de la notion de «pervers constitutionnel» se cachent également des enjeux institutionnels et de pouvoir. Dans cette même revue *Rééducation*, Heuyer, même s'il admet en 1950 que le pervers constitutionnel n'est pas inéducable, met surtout l'accent sur le statut psychiatrique du diagnostic : «Il s'agit d'un diagnostic médical, psychiatrique et même strictement psychiatrique ; la distinction entre les formes cliniques est aussi psychiatrique ; l'analyse des causes est encore psychiatrique [...]». Enfin, la mesure à prendre, que les perversions aient abouti ou non à un fait de délinquance, doit être encore inspirée du diagnostic psychiatrique.» (P. 61.) On ne pourrait être plus clair : même si la perversion constitutionnelle peut de moins en moins, en 1950, être pensée sur le modèle d'une maladie héréditaire et incurable, les psychiatres ont pour mission de protéger le reste de la société de ceux qui en sont atteints ; les «enfants pervers» restent donc le domaine de compétence exclusif des psychiatres. Le développement de l'idée de rééducation est concomitant du déclin de la notion «d'enfant pervers». Quand l'enfant délinquant était un pervers inéducable, les mesures à prendre concernaient essentiellement la protection de la société contre ses méfaits et la protection des autres enfants contre sa mauvaise influence. Maintenant, les anciens centres d'accueil et de triage deviennent des centres d'observation : l'idée que l'acte délictueux puisse être le mode d'expression d'un sujet en difficulté fait son chemin. Supprimer cette conception sans espoir d'une atteinte constitutionnelle a permis de privilégier une approche éducative là où n'existait auparavant, dans les bagnes d'enfants, qu'une démarche répressive.

Aujourd'hui...la violence des enfants et des adolescents

La montée de la violence sous toutes ses formes est une préoccupation majeure dans notre société contemporaine. Dans ce contexte général, la progression des manifestations violentes chez les enfants et les adolescents occupe une place singulière : le thème de la violence pendant l'adolescence est devenu l'une des préoccupations culturelles de notre temps. Quant aux enfants plus jeunes, ils semblent particulièrement concernés : depuis une quinzaine d'années, c'est chez les moins de dix ans que l'on observe cette explosion de violence. Celle-ci s'exprime surtout dans le cadre de l'école, mais elle touche tous les milieux. Il s'agit d'insultes, de dépréciations, mais aussi d'attaques physiques et de délits. Les brimades vis-à-vis des plus faibles, comme les vexations, les moqueries, les violences physiques, se manifestent beaucoup plus ouvertement. Les incivilités, qu'elles concernent les personnes ou les objets, sont commises par des enfants souvent réunis en bande et sont manifestement plus nombreuses et plus visibles qu'autrefois.

Dans le même temps, cette notion de violence est devenue une sorte de «fourre-tout» dans lequel on fait entrer indistinctement les comportements délictueux, les incivilités, comme les symptômes qui viennent s'exprimer sous une forme agressive ou encore l'expression clastique, éruptive, des angoisses psychotiques. Ces phénomènes de violence occupent une place de plus en plus grande dans les représentations sociales, et sont très directement liés à l'augmentation du sentiment d'insécurité dans la population.

Alors que l'enfant pervers d'Heuyer nous paraît aujourd'hui bien loin, notre monde invente sans cesse de nouveaux signifiants pour tenter de rendre compte, de circonscrire, ces

nouveaux enfants et adolescents qui ne cessent de nous étonner avec ces manifestations violentes aux formes toujours renouvelées. Jean-Pierre Chevènement avait trouvé un fort écho médiatique, en son temps, en parlant des «sauvageons», dépourvus de repères. Est-il plus justifié, ensuite, de parler de «vampires», comme le fait Jacques Selosse ?

Jacques Pain reprend ce terme : «Les institutions fonctionnent comme des méduses, et ces jeunes vampires, médusés par les institutions, n'ont pas été construits par le regard social, car même leurs parents ont été "cassés" par les autres.» (1999, p. 52.) Le «vampire» n'est pas dans la parole, il est dans l'agir. Il n'éprouve pas de sentiment de culpabilité, mais il ressent de la honte. Sans mesure, il se montre plus dévorant qu'affectueux et maintient une proximité avec la mort. Mais, au-delà des dénominations qui varient avec les époques, que signifie la violence sur le plan psychique ? La psychanalyse nous a appris que l'agressivité, la haine et la violence sont constitutives du psychisme humain. L'agressivité, en tant que pulsion, et la haine, qui existe dès qu'il y a une relation à l'autre, sont présentes dès le début de la vie. Alors que la haine est un phénomène intersubjectif, la violence est un fait sociohumain, elle est éminemment symbolique. La violence n'existe pas chez les animaux qui agressent pour survivre et se défendre. La violence ne prend sens que pour les êtres humains, car elle vient faire effraction dans une vie sociale régulée par des échanges symboliques, c'est-à-dire par le langage qu'elle vient mettre en échec.

Sur le plan psychique, la violence intervient souvent comme une tentative désespérée de séparation, quand celle-ci s'avère trop difficile (Arbisio, 1999). Il existe, en effet, une sorte de violence fondatrice pour l'enfant : pour accéder à une vie psychique différenciée, celui-ci doit opérer un meurtre, celui de la mère primordiale, incestueuse. C'est à ce prix qu'il peut se dégager de cette toute-puissance absolue et dévorante de la mère primitive.

Mais il ne s'agit là que d'une construction imaginaire qui tend à rendre compte de la violence de cette perte. Cette violence est celle de l'inscription dans le langage. Du fait de l'accès au langage, l'objet primordial, l'objet d'une hypothétique satisfaction qui aurait été parfaite, est perdu. C'est la «mère» interdite par la loi, dont le sujet va garder une nostalgie essentielle. C'est cette interdiction qui rend la parole possible : «C'est cet objet, das Ding, en tant qu'autre absolu du sujet qu'il s'agit de retrouver. On le retrouve tout au plus comme regret. Ce n'est pas lui qu'on retrouve, mais ses coordonnées de plaisir. C'est dans cet état de le souhaiter et de l'attendre que sera cherchée, au nom du principe du plaisir, la tension optimale au-dessous de laquelle il n'y a plus ni perception ni effort.» (Lacan, 1959-1960, p. 65.) Il s'agit donc d'un objet qui n'est pas réel : c'est dans la construction oedipienne que cet objet «s'habille» en quelque sorte avec le corps de la mère.

L'enfant se construit aussi par le biais des identifications et, ici, le rôle de l'agressivité et de la haine est déterminant. Dans le stade du miroir, l'enfant s'identifie à sa propre image. Mais il s'identifie aussi à l'image de l'autre, et cette identification à l'image de l'autre est toujours captatrice et source d'aliénation. Si le stade du miroir est le premier temps où l'être humain fait l'expérience de lui-même en tant que tel, c'est aussi dans l'image de l'autre, comme miroir, qu'il se reconnaît. Il n'y a pas alors fondamentalement de différence entre l'autre et soi-même : il y a un âge où, comme le rappelle Lacan, l'enfant qui bat se plaint d'être battu. Cette identification à l'image de l'autre constitue la base de toute relation à autrui, étayée sur la haine jalouse, qui consiste à vouloir fondamentalement ce que possède l'autre.

Sur le plan psychique, C'est à partir du déclin du complexe d'Œdipe que l'on peut différencier l'agressivité, la haine et la violence. On peut faire l'hypothèse que l'agressivité est première, puisqu'il s'agit d'une pulsion. Son rôle est évident, puisqu'elle permet de se séparer et de se différencier. Quant à la haine, elle est présente dès qu'il existe une relation avec un autre. Mais la violence en tant que telle, que l'on peut définir comme une force qui se déchaîne contre tout obstacle, constituée d'impulsions qui échappent à la volonté et qui peut aller jusqu'à la contrainte de l'autre, ne prend sens pour l'enfant qu'à partir du moment où il est

inscrit dans la loi symbolique. Avant, l'enfant peut être emporté par la force de ses pulsions, mais sans que cela prenne pour lui le sens d'une violence, car il n'est pas encore inscrit dans des échanges avec les autres régulés par la loi.

Sur le plan psychique, la violence intervient toujours dans ces défauts de séparation, de différenciation, qui ne permettent plus à chacun de trouver la juste distance dans la relation à l'autre, où il pourrait préserver son propre espace. Ainsi, la violence entre parents et enfants, ou à l'intérieur des couples, intervient toujours dans des relations trop fusionnelles.

Mais peut-on pour autant assimiler les violences que nous rencontrons dans la sphère intime, privée, les violences dont le ressort est essentiellement psychologique, et les violences qui se déploient de plus en plus dans le social et qui semblent portées de façon paradigmatique par les figures de l'enfant et de l'adolescent ? Dans une première approche, cela peut paraître dangereux, avec le risque de «psychologiser» des problématiques d'un autre ordre, social et politique.

Cependant, un point commun essentiel parcourt ces différentes problématiques : pour reprendre la formule de Lacan : «Là où la parole se défait, commence la violence.» Qu'il s'agisse de la famille, du couple d'amoureux ou du lien social, la violence apparaît toujours quand le sujet est nié, quand sa parole n'est pas reconnue. Que nous apprennent ici l'histoire des enfants délinquants du XIX, siècle et ensuite celle de l'enfant pervers d'Heuyer ? Dans un premier temps, c'est par l'école, c'est-à-dire une organisation sociale inscrite dans et par le langage, que la société du XIX siècle a résolu ce problème lié à la déculturation de l'ère industrielle. Ensuite, c'est parce que l'on a abandonné la conception du pervers constitutionnel d'Heuyer que le primat à l'éducation, ici encore à la parole, a été donné sur la répression grâce au développement de l'Éducation surveillée. Et aujourd'hui ? Si la violence se répand et se banalise autant aujourd'hui, est-ce parce que, de plus en plus souvent, le sujet n'est pas reconnu, c'est-à-dire que le processus de subjectivation n'a pas eu lieu antérieurement ? (Melman, 2002, p. 85.)

Dans ce cas, que pouvons-nous proposer aux enfants et aux adolescents violents que nous recevons ? Au cas par cas, nous pouvons leur offrir, quand ils le demandent, un espace qui soit soumis le moins possible à l'arbitraire des institutions, dans lequel il est possible d'établir une relation par la parole.

Mais il me semble qu'il manque fondamentalement aujourd'hui, dans le corps social, ce qui n'a jamais fait défaut au temps de Georges Heuyer : des voix qui s'élèvent contre la stigmatisation et l'enfermement de ces enfants et de ces adolescents dans des images médicales et pénales. De nos jours où seuls les propos et les actes répressifs semblent avoir droit de cité, ceux qui pourraient s'y opposer, rappeler l'importance de l'alternative éducative, sont comme abasourdis, sidérés.

Nous manquons de paroles aujourd'hui, tous : il manque un Deligny pour rappeler la vanité de ces explications simplistes, produites pour légitimer l'institution qui les produit, comme Heuyer voulait justifier l'autorité des médecins sur l'enfance inadaptée. Deligny qui répond au questionnaire sur les enfants pervers en 1950 : «Tout se passait [dans cet établissement] comme si le "pervers" était un mythe psychiatrique dont la peau, l'enveloppe plutôt, serait fabriquée de ce tissu particulièrement imperméable et extensible que secrète toute discussion portant sur des définitions et dont la pression interne [...] serait alimentée par tous les sous-produits distillés généreusement par les atmosphères concentrationnaires. » (P. 42.)